

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 4 avril 2025 fixant les contingents d'emplois civils ouverts pour l'année 2025 au titre de l'article L. 4139-2 du code de la défense

NOR : ARMH2510706A

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-2, L. 4139-3 et L. 4139-4 ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 241-1 et suivants,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour l'année 2025, les contingents d'emplois ouverts dans les corps de fonctionnaires au titre de l'article L. 4139-2 sont fixés à :

- 19 postes dans le corps des ingénieurs civils de la défense dont 5 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale ;
- 15 postes dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, dont 1 poste au profit de l'Ecole de l'air et de l'espace, 1 poste au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre et 2 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale ;
- 4 postes dans le corps des aides-soignants du ministère de la défense ;
- 1 poste dans le corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense/spécialité anesthésiste ;
- 7 postes dans le corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;
- 2 postes dans le corps des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense ;
- 195 postes dans le corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrications, dont 5 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale et 2 postes au profit de l'Ecole de l'air et de l'espace ;
- 147 postes dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense, dont 10 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale, 2 postes au profit de l'Ecole de l'air et de l'espace et 1 poste au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre ;
- 208 postes dans le corps des agents techniques du ministère de la défense dont 3 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale, 1 poste au profit de l'Ecole de l'air et de l'espace et 1 poste au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre ;
- 141 postes dans le corps des adjoints administratifs du ministère de la défense, dont 6 postes au profit de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale, 2 postes au profit de l'Ecole de l'air et de l'espace et 1 poste au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Art. 2. – Les contingents de postes ouverts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont fixés à :

- 2 postes dans le corps des ingénieurs civils de la défense ;
- 1 poste dans le corps des attachés d'administration de l'Etat ;
- 19 postes dans le corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrications ;
- 15 postes dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- 21 postes dans le corps des agents techniques du ministère de la défense ;
- 14 postes dans le corps des adjoints administratifs du ministère de la défense.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 avril 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines,
J. MIFSUD